Cinquante-septième année. - N ° 222 A Vendredi 17 novembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1052

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

Ventes et cessions

879 088 995 RCS Le Havre.
FFD76.
Forme : Société Civile Immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 25, Avenue George V, 76790 Étretat.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à ETRETAT du 30 juin 2023, la société FFD76, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 25 avenue Georges V, 76790 ETRETAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 088 995 RCS LE HAVRE, et la société DOMAINE DE LA VALAINE, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 25 avenue George V 76790 ETRETAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 878 957 430 RCS LE HAVRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la societe FFD76 par la société DOMAINE DE LA VALAINE. La société FFD76 ferait apport à la société DOMAINE DE LA VALAINE de la totalité de son actif, soit 474 895,47 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 425 970,93 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 48 924,54 euros. La société DOMAINE DE LA VALAINE, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 25 avenue George V 76790 ETRETAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 878 957 430 RCS LE HAVRE, pour rémunérer cet apport, décide d'augmenter son capital d'un montant de 2 500 euros pour le porter de 1 000 euros à 3 500 euros, par la création de 2 500 parts nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société FFD76 à raison de 10 parts de la société DOMAINE DE LA VALAINE contre 4 parts de la société FFD76. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société FFD76 depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société DOMAINE DE LA VALAINE. La société FFD76 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2023 au plus tard. Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce du HAVRE au nom des deux sociétés le 15/11/2023..